

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2024 006 CA

SEANCE du 16 avril 2024

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt quatre

Le seize avril à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 1

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Charlette BOUE, Conseillère Départementale – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Danièle DARAN, Personnalité Qualifiée – Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Personnalité Qualifiée – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Philippe LAFFORGUE Représentant Action Logement Services – Jean-Michel BOINAIS, Représentant Syndicat CFDT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : M. Francis LARROQUE, Conseiller Départemental à Charlette BOUE – M. Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée à M. Jacques JEAN-LOUIS – Mme Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée à Suzanne MACABIAU – M. Pascal RICAUD, Représentant CGT à M. Bernard KSAZ

Excusés : Mme Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale.

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Monsieur Quentin LE MEUR, Commissaire aux comptes, Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E, Mme CARRERE Marie-Josée, Chef d'unité Politique de l'Habitat, représentant Monsieur le Préfet du GERS, Mme Marie-Pierre ETIENNE, Chef du Service Logement, Habitat et Urbanisme – Direction Territoires et Développement Durable du Conseil Départemental du Gers, collectivité de rattachement
Christine PUJOS, Secrétaire de séance assistée de Stéphane BERAUD.

**OBJET : ADOPTION DES COMPTES ANNUELS 2023, RAPPORT DE GESTION ET ANNEXES
REGLEMENTAIRES**

M. Le Président rappelle que depuis le 01/01/2021, l'OPH32 est soumis aux règles comptables de la comptabilité commerciale.

Ce régime impose l'intervention d'un Commissaire Aux Comptes dont le principal objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative. Le CAC rend compte de sa mission au travers de l'émission d'un Rapport Annuel.

Le CAC, le Cabinet TGS France Audit Economie Sociale, a été nommé pour un mandat de 6 exercices depuis le 14.06.2021.

La Directrice Générale présente les comptes 2023 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, le rapport de gestion et les annexes réglementaires.

Après avoir présenté son rapport, le commissaire aux comptes certifie, sans réserve, les comptes annuels 2023 relatifs à l'exercice clos le 31.12.2023, sans réserve.

Après lecture du rapport de gestion par la Directrice Générale et lecture du rapport du Commissaire aux comptes, le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'approuver les comptes financiers 2023 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que le rapport de gestion et l'ensemble des annexes réglementaires,**
- **de donner le quitus entier à la Directrice Générale de l'Office Public de l'Habitat du Gers, Mme Karine BOUSQUAIL, pour la gestion comptable.**



FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Bernard KSAZ

Pour : 22
Abstention : 0
Contre :